



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2026/10



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
11 février 2026

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session de 2026
Nairobi, 21 et 22 avril 2026
Point 9 de l'ordre du jour provisoire***

**Préparatifs en vue de la réunion de haut niveau
de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours
de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes**

Préparatifs en vue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, y compris un exposé relatif à l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

Rapport de la Directrice exécutive

1. Le présent rapport fait le point sur les questions suivantes : a) le mandat et le contexte pour la conduite de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ; b) l'état d'avancement de l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général de 2026 sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la méthodologie utilisée à cette fin, ainsi que la feuille de route pour 2026 ; c) les préparatifs en vue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, y compris le processus d'élaboration d'une déclaration politique concise et orientée vers l'action. Le présent rapport fait fond sur le dernier exposé présenté par le Conseil exécutif à ce sujet et sur le projet de rapport quadriennal de 2026.

I. Introduction

2. Adopté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/256, le Nouveau Programme pour les villes est le cadre mondial qui oriente l'urbanisation durable pour progresser vers des villes inclusives, sûres, résilientes et durables. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les quatre ans des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. En conséquence, des rapports quadriennaux ont été présentés en 2018 et 2022, et celui de 2026 formera l'examen à mi-parcours de cette mise en œuvre. ONU-Habitat appuie ce processus, y compris en ce qui concerne les données communiquées par les États Membres, la participation des parties prenantes et les orientations techniques, conformément à son plan stratégique pour la période 2026-2029.

* HSP/EB.2026/1.

3. Le Nouveau Programme pour les villes met en œuvre les dimensions urbaines du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif de développement durable n° 11, et favorise l'obtention de résultats transversaux en matière de pauvreté, d'inégalités, de climat et de réponse aux crises. Le rapport quadriennal de 2026 comprendra une évaluation des progrès accomplis et des défis rencontrés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes au cours de la dernière décennie et définira les mesures prioritaires à prendre pour accélérer cette mise en œuvre au cours de la décennie qui prendra fin en 2036. Il mettra en évidence la façon dont une urbanisation bien planifiée et bien gérée peut servir de levier à l'appui de l'inclusion sociale, de la durabilité environnementale et de la transformation économique, tout en renforçant la cohérence avec d'autres engagements mondiaux, notamment ceux consignés dans l'Accord de Paris, le Pacte pour l'avenir et d'autres instruments, par le renforcement à plusieurs niveaux de la gouvernance, des données, du financement et des capacités en matière de prise de décisions.

II. Rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes : examen à mi-parcours

A. Établissement du rapport quadriennal de 2026

4. ONU-Habitat a lancé un processus structuré pour établir le rapport quadriennal de 2026, par la conjugaison des éléments suivants : a) les contributions nationales, y compris les rapports d'activité, réponses aux enquêtes et dialogues nationaux ; b) les contributions du système des Nations Unies et les contributions multilatérales, y compris les résultats tirés d'enquêtes, de dialogues et d'ensembles de données régionaux et mondiaux ; c) les contributions des parties prenantes et les études de cas au niveau local ; d) les examens complémentaires de processus connexes, tels que les examens nationaux volontaires, les examens locaux volontaires et les évaluations thématiques. La poursuite de ces contributions sera également alignée sur le processus de consultations mondiales en amont de la treizième session du Forum urbain mondial, intitulé « The road to Bakou » (La route vers Bakou), en vue de favoriser davantage la participation inclusive des parties prenantes pertinentes.

5. Bien que l'analyse soit étayée par des données quantitatives, les sources visées ci-dessus permettent également de faire la synthèse de données factuelles qualitatives exhaustives et le rapport quadriennal met l'accent sur des pratiques applicables et évolutives qui ont un impact démontré. Afin d'assurer la cohérence et la pertinence au regard de l'élaboration des politiques, le rapport est établi en étroite coordination avec le rapport de synthèse mondial de 2026 sur l'objectif de développement durable n° 11, qui sera examiné lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2026.

6. Se fondant sur le cycle précédent, au cours duquel 40 rapports d'activité nationaux ont été soumis, ONU-Habitat a mis à jour les lignes directrices sur l'établissement des rapports, les modèles et les supports d'information, afin d'améliorer à la fois la quantité et la qualité des rapports soumis par les États Membres durant la période 2022-2026. Ces efforts sont complétés par un appui ciblé au renforcement des capacités, des échanges entre pairs et une mobilisation régionale, ainsi que par la refonte de la plateforme mondiale du Nouveau Programme pour les villes, y compris de nouvelles plateformes régionales pour les régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Afrique, afin de renforcer la territorialisation du suivi et la production de données factuelles propres à chaque contexte.

7. En 2026, 69 rapports d'activité nationaux¹ sont attendus au total, dont 41 ont déjà été reçus à la date d'élaboration du présent rapport. Cela représente une augmentation de 73 % des rapports nationaux, ce qui laisse deviner une mobilisation et une communication accrues à l'approche de l'examen à mi-parcours. En outre, les États Membres ont été associés à ce processus par l'intermédiaire d'autres mécanismes, tels que des enquêtes et des dialogues.

¹ Les soixante-neuf pays mentionnés ci-après par ordre alphabétique ont prévu, élaboré ou soumis un rapport d'activité nationale : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, Eswatini, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Panama, Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Yémen, et Zimbabwe.

8. Dans le contexte des efforts de renforcement des capacités menés à l'échelle mondiale par ONU-Habitat, la série de formations sur le Nouveau Programme pour les villes a rassemblé 1 042 participant(e)s, dont 170 représentant(e)s gouvernementaux(les), 159 parties prenantes, 221 participant(e)s indépendant(e)s et 492 fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, dans 110 pays, dans le cadre de neuf sessions en ligne mondiales et régionales dispensées en anglais et en français. Parallèlement, un cours d'apprentissage en ligne a été traduit en espagnol et en français et est en voie de révision afin d'être traduit en chinois, ce qui élargit la couverture linguistique de la série. Par ailleurs, 10 819 inscriptions à des cours d'apprentissage en ligne liés au Nouveau Programme pour les villes ont été enregistrées sur la plateforme UN-Habitat Learn.

9. La collaboration avec le système des Nations Unies a été renforcée au moyen de consultations et d'enquêtes sur mesure (auxquelles ont répondu 22 entités des Nations Unies) qui visaient à recueillir des données sur l'ensemble des mandats pertinents, y compris ceux liés au logement, aux terres, aux services de base, au climat, à la résilience, à la protection sociale, à l'économie urbaine et aux systèmes de données. Ces contributions ont permis l'adoption d'une perspective à l'échelle du système en ce qui concerne la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et a nourri à la fois le rapport quadriennal et le rapport de synthèse mondial sur l'objectif de développement durable n° 11. Local2030, une coalition de 14 entités des Nations Unies, ouvre des perspectives supplémentaires à cet égard, compte tenu de son rôle dans la mobilisation des entités des Nations Unies en vue de l'établissement du rapport du Secrétaire général sur les échanges avec les autorités locales et régionales (A/79/968).

10. ONU-Habitat mobilise les contributions de multiples parties prenantes par l'intermédiaire de forums, de consultations et d'instruments dédiés, y compris des enquêtes auprès des parties prenantes qui permettent de recueillir différents points de vue, les tendances émergentes et les priorités des villes, de la société civile, du milieu universitaire et du secteur privé pour l'avenir. Les parties prenantes ont été associées de plusieurs manières, 120 d'entre elles ayant répondu à des enquêtes sur le Nouveau Programme pour les villes et d'autres ayant fourni des contributions par l'intermédiaire de la feuille de route pour l'association des parties prenantes en vue de la treizième session du Forum urbain mondial. Ces contributions ont complété les rapports nationaux et renforcé l'esprit participatif du Nouveau Programme pour les villes.

11. Des études documentaires des rapports d'activité nationaux et des communications connexes, étayées par des analyses fondées sur l'intelligence artificielle, servent actuellement à classer et recouper systématiquement les contributions, y compris en fonction des engagements porteurs de changement, des facteurs qui favorisent la mise en œuvre et de la conformité avec les recommandations issues des rapports quadriennaux précédents. Une telle approche renforce la comparabilité des soumissions et favorise une évaluation plus complète des progrès et des lacunes.

B. Une décennie de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes : faits marquants

12. Les contributions des États Membres mettent en relief les domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés, notamment l'adoption à plus grande échelle de politiques nationales en matière d'urbanisme et de logement, une meilleure reconnaissance de l'importance de la gouvernance à plusieurs niveaux, le recours accru à des mesures de protection sociale en cas de crise, le renforcement des engagements en faveur de l'action climatique urbaine, le rôle croissant des réseaux de villes et l'adoption accrue des examens locaux volontaires et de composantes locales des examens nationaux volontaires en vue d'aligner l'action locale sur les cadres nationaux et mondiaux. Toutefois, les progrès sont encore inégaux selon les régions et mitigés dans l'ensemble.

13. L'analyse met également en évidence des défis persistants, y compris des lacunes dans la mise en œuvre et l'institutionnalisation des politiques et de la législation, la disponibilité limitée de données urbaines ventilées, actualisées et comparables, des déficits de financement et des capacités nationales et locales inégales en matière de suivi et de communication de données. Conjuguées, ces contraintes empêchent la traduction efficace des données en décisions éclairées relatives aux politiques et aux investissements.

14. La crise mondiale du logement, qui touche près de 3 milliards de personnes, est un obstacle majeur à la réalisation de la vision énoncée dans le Nouveau Programme pour les villes. Les difficultés liées à l'accessibilité du logement persistent, les établissements informels et le sans-abrisme continuant de croître en termes absolus dans de nombreuses régions. En outre, les inadéquations spatiales entre le logement, les transports et l'emploi continuent d'empêcher de manière importante un développement urbain inclusif et productif. L'urgence d'une accélération des mesures en faveur d'un logement

convenable ressort clairement de l'examen de la première décennie de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

15. L'examen souligne également que la territorialisation est un facteur déterminant pour une mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes, compte tenu du rôle des villes et des territoires en tant que principaux lieux d'exécution. Au cours de la dernière décennie, les autorités locales et régionales ont joué un rôle de plus en plus important dans la promotion de l'offre de logements, des services de base et des efforts de relèvement à l'échelle locale, ainsi que dans la coordination des mesures entre les différents secteurs et niveaux d'administration. Cela se traduit par une utilisation croissante des outils de territorialisation, notamment les examens locaux volontaires, près de 300 villes et autorités infranationales ayant publié de tels examens en 2025, ce qui favorise une meilleure harmonisation entre l'action locale, les cadres d'action nationaux et les engagements mondiaux. Parallèlement, l'examen montre que les progrès dépendent des capacités à dépasser les interventions isolées et axées sur des projets pour adopter des approches territoriales plus systémiques, étayées par des mandats clairs, des ressources suffisantes et des mécanismes de gouvernance à plusieurs niveaux efficaces.

16. Des différences apparaissent clairement selon les régions. Alors que certaines régions d'Europe et d'Amérique latine font état de progrès dans l'élaboration de cadres politiques intégrés et le renforcement des systèmes de données urbaines, les régions d'Afrique et d'Asie en pleine urbanisation rapide subissent des pressions accrues liées aux changements démographiques, aux risques climatiques et à une marge de manœuvre budgétaire restreinte. Dans les États arabes, les défis liés à l'urbanisation restent étroitement liés à la pénurie d'eau, aux dynamiques migratoires et aux préoccupations en matière de résilience, ce qui montre qu'il importe d'adopter des approches adaptées au contexte.

17. Dans l'ensemble, les messages qui se dégagent mettent en lumière l'importance de plusieurs accélérateurs potentiels. Il s'agit notamment d'approches axées sur le logement qui intègrent la rénovation, des mesures d'accessibilité financière et des constructions résilientes face aux changements climatiques ; le renforcement de la gouvernance à plusieurs niveaux et de la gouvernance métropolitaine ; l'utilisation intégrée des terres, la mobilité et la planification des services ; un financement urbain diversifié et favorable aux pauvres lié à des systèmes de planification solides ; un renforcement des capacités à grande échelle, associé à des systèmes de données urbaines interopérables, afin de contribuer à combler les lacunes en matière de mise en œuvre.

C. Aperçu de la feuille de route en vue de l'examen à mi-parcours en 2026 : étapes clés en 2026

18. En prévision de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, ONU-Habitat applique une feuille de route qui intègre le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'examen participatif. Tout au long du processus, ONU-Habitat jouera un rôle fondamental de facilitation, afin d'assurer la cohérence des contributions, l'utilisation de formulations convenues, l'alignement sur les processus intergouvernementaux connexes et la participation inclusive des États Membres, des parties prenantes, en particulier les organisations de la société civile et le secteur privé, et du système des Nations Unies. Parmi les étapes clés à venir figurent les suivantes :

- a) Avril 2026 : achèvement du rapport quadriennal et autorisation de sa transmission au Conseil économique et social ;
- b) Mai 2026 (treizième session du Forum urbain mondial à Bakou) : plateforme pour une mobilisation ministérielle à l'appui du Nouveau Programme pour les villes ; possibilité de faire circuler un avant-projet de déclaration politique en vue de la réunion de haut niveau ;
- c) De mai à juillet 2026 : négociations intergouvernementales entre les États Membres afin de consolider les contributions et de mettre au point la version finale de la déclaration politique ;
- d) Juin 2026 : présentation du rapport quadriennal au Conseil économique et social lors de son débat consacré à la gestion ;
- e) Juillet 2026 (réunion de haut niveau en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable) : examen par l'Assemblée générale de la version finale de la déclaration politique.

19. La treizième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra à Bakou du 17 au 22 mai 2026, comprendra une réunion ministérielle d'une journée entière, prévue le 17 mai, consacrée au Nouveau Programme pour les villes (« Quito+10 »), qui marquera la moitié du délai de mise en œuvre de 20 ans de ce dernier. Durant cette réunion se tiendra une cérémonie d'ouverture de haut niveau, des

déclarations nationales seront prononcées lors de tables rondes ministérielles parallèles et, dans l'après-midi, un débat de fond sera organisé sur les trois engagements porteurs de changement du Nouveau Programme pour les villes, en lien avec le thème central du Forum, à savoir « Loger le monde : pour des villes et des communautés sûres et résilientes ». La réunion ministérielle fournira aux États Membres une plateforme pour réfléchir à une décennie de mise en œuvre, recenser les progrès accomplis et les lacunes persistantes, en particulier en matière de logement, et définir les mesures prioritaires pour la décennie à venir. La présidence devrait produire un résumé qui reprendra les principaux messages, les défis et les engagements pour l'avenir formulés durant les délibérations. Les résultats de la réunion devraient renforcer la dynamique en faveur de l'accélération de la mise en œuvre au cours de la décennie qui prendra fin en 2036.

III. Préparatifs en vue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours du Nouveau Programme pour les villes

20. Comme suite au rapport présenté par la Directrice exécutive au Conseil exécutif à sa troisième session de 2025 (HSP/EB.2025/INF/14), et conformément à la résolution 79/214 de l'Assemblée générale, la présidence de l'Assemblée générale convoquera une réunion de haut niveau de deux jours sur l'examen à mi-parcours du Nouveau Programme pour les villes les 16 et 17 juillet 2026, en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable, afin d'évaluer les progrès accomplis, de recenser les bonnes pratiques, les lacunes et les défis et d'accélérer la réalisation des objectifs du Nouveau Programme pour les villes d'ici à 2036, en tenant compte du rapport quadriennal de 2026. La réunion comprendra une séance d'ouverture, une séance plénière, des tables rondes interactives multipartites et une séance de clôture, et se conclura par l'adoption d'une déclaration politique concise et orientée vers l'action, qui aura été préalablement approuvée par consensus à l'issue de négociations intergouvernementales menées par deux pays cofacilitateurs désignés par la présidence. En mai 2026, le Bureau de la présidence communiquera aux États Membres un projet de document de réflexion qui décrira l'objectif, la portée, le programme et les modalités de la réunion, conformément aux mandats de l'Assemblée générale.

21. Le Malawi et la Pologne ont été désignés par la présidence de l'Assemblée générale comme pays cofacilitateurs du processus intergouvernemental. La Directrice exécutive tient régulièrement des réunions de coordination avec les pays cofacilitateurs à New York depuis décembre 2025. Sous la direction des pays cofacilitateurs, les équipes techniques ont œuvré à veiller à ce que les consultations et les négociations se déroulent de manière cohérente, conformément à la résolution 79/214 de l'Assemblée générale.

22. Une réunion d'information avec un Groupe des Amis s'est tenue à New York en janvier 2026 afin de faire le point sur l'état d'avancement des préparatifs avec les délégations.

23. Conformément au mandat, les pays cofacilitateurs dirigeront un processus intergouvernemental en vue de définir les modalités voulues et d'élaborer une déclaration politique concise et orientée vers l'action, laquelle devra être approuvée par consensus avant la réunion de haut niveau. ONU-Habitat fournira un appui technique et un soutien aux fins de facilitation, notamment des contributions analytiques et un appui procédural afin de faciliter la participation inclusive et la cohérence des politiques, sur demande et sous la direction de la présidence de l'Assemblée générale et des pays cofacilitateurs.

24. Sous réserve des orientations de la présidence de l'Assemblée générale et des pays cofacilitateurs, ainsi que des consultations avec les États Membres, le déroulement du processus pourrait être le suivant :

- a) Mi-mars 2026 : dès la publication du rapport quadriennal de 2026 du Secrétaire général, lancement par les pays cofacilitateurs d'une brève phase de consultation avec les États Membres et les parties prenantes, afin d'élaborer un document qui contiendra des éléments clefs ;
- b) Mars à mi-avril 2026 : élaboration par les pays cofacilitateurs d'un document concis contenant les éléments clefs, lequel sera communiqué au Conseil exécutif à sa première session (Nairobi, 21 et 22 avril 2026), à titre informatif ;
- c) Mai 2026 : diffusion d'un premier projet de déclaration politique et négociations sur son libellé ;

d) Du 17 au 22 mai 2026 (treizième session du Forum urbain mondial à Bakou) : consultations avec les parties prenantes, y compris durant la réunion ministérielle sur les résultats du Nouveau Programme pour les villes, afin de tester les formulations émergentes et d'éclairer les négociations ;

e) Juin 2026 : négociations en vue de consolider un projet consensuel, lequel devra être approuvé avant la réunion de haut niveau ;

f) Avant le 16 juillet 2026 : mise au point de la version finale de la déclaration politique approuvée préalablement par consensus, en vue de son adoption à la réunion de haut niveau qui se tiendra les 16 et 17 juillet 2026.

25. ONU-Habitat se tient prêt à fournir, tout au long du processus préparatoire, un appui technique et un soutien aux fins de facilitation à la demande de la présidence de l'Assemblée générale et des pays cofacilitateurs.
